Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [x] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [ ] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X 12X 14X 16X 18X 20X 22X 24X 26X 28X 30X 32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

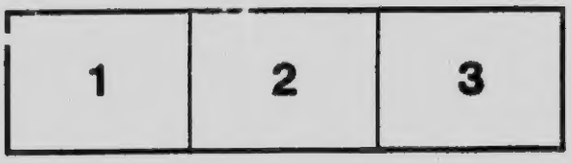

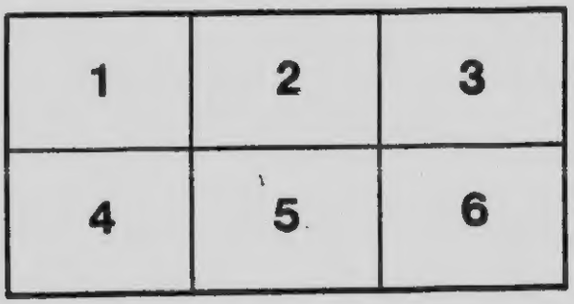

69

355

LE CANADA ET LA MARINE

BIBLIOTHEQUE
Collège de Saint-Laurent
No.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR LE

TRES HONORABLE

Sir Wilfrid Laurier

P.C.P., G.C.M.G., M.P.

CHEF DE L'OPPOSITION

En présentant l'amendement au bill de l'aide Navale à la Chambre des Communes le 12 Décembre 1912.

PROPRIÉTÉ
DU COLLÈGE DE
SAINT-LAURENT

Publié par le
Bureau Central d'Information
du parti Libéral Canadien.
OTTAWA, CANADA.
1913

PUBLICATION No. 1

102118

FS081
L35
1913
c. 2

National Library of Canada Bibliothèque nationale du Canada

Le Canada et la Marine

Le très hon. Sir WILFRID LAURIER: Je me lève, monsieur l'Orateur, pour exposer à la Chambre les vues de la loyale opposition de Sa Majesté sur le projet présenté par mon très honorable ami. Peut-être serait-il opportun de rappeler qu'il y a quelques mois je recevais, ainsi que mon très honorable ami, un document signé par quelques-uns des citoyens les plus importants du Canada, appartenant aux deux partis politiques, et qui réclamait hautement que la question de la défense impériale disparût du programme politique des partis.

L'intention qui animait ces personnes marquantes et considérées est assurément digne des plus grands éloges et, pour ma part, je ne puis que l'approuver sans réserve; qu'il me soit permis toutefois de faire observer que si la question de la défense impériale a été portée sur le terrain des luttes politiques, la faute n'en saurait être imputée à aucun des membres de la gauche.

Comment la Question Navale est entrée dans la Politique

Lorsque, il y a quatre ans, mon honorable ami de Toronto-nord (M. Foster) résuma le sujet en une formule pratique, nous étions du côté de la majorité en cette Chambre, et l'accueil que nous fîmes à sa motion n'avait rien de pointilleux. Cette motion de mon honorable ami était ainsi conçue:

Cette Chambre est d'avis que le Canada, vu ses ressources abondantes et variées, sa situation géographique, et obéissant à ce sentiment de fierté nationale et de confiance en ses propres forces qui doit animer un peuple fort et progressif, ne devrait pas retarder plus longtemps de prendre sa juste part de responsabilité et de dépenses pour assurer convenablement la protection de ses côtes et de ses grands ports maritimes.

Nous fîmes à la proposition de mon honorable ami un accueil vraiment sympathique, nous permettant de lui faire observer qu'il y avait peut-être lieu d'en étendre la portée pour qu'elle s'accordât avec la conception plus vaste de la défense de l'empire eu égard surtout à la situation nouvelle qui s'accusait alors depuis un certain temps en Europe. Je dois dire que nos adversaires firent bon accueil à notre avis et qu'ils suggérèrent certains amendements que nous nous empressâmes d'agréer. Ainsi modifiée, la motion de mon honorable ami était adoptée à l'unanimité. Elle était ainsi conçue:

Cette Chambre reconnaît le devoir qui incombe au peuple canadien, à mesure que son chiffre de population et ses richesses augmentent, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale.

La Chambre est d'avis que sous le régime des relations constitutionnelles actuelles entre la mère patrie et les colonies autonomes, le paiement de contributions fixes et régulières au trésor impérial pour des fins navales et militaires ne serait pas, en autant que cela concerne le Canada, la solution la plus satisfaisante du problème de la défense.

La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire destinée à encourager l'organisation rapide d'un service naval canadien en coopération et relation intimes avec la marine impériale conformément aux re-

911504

commandations de l'amirauté faites lors de la dernière conférence impériale, et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la protection efficace du commerce, à la sûreté de l'empire et au maintien de la paix mondiale.

La Chambre est fermement convaincue que chaque fois que le besoin s'en fera sentir, le peuple canadien se montrera prêt et disposé à faire tous les sacrifices nécessaires pour prêter aux autorités impériales son concours le plus loyal et le plus cordial à toute mesure tendant au maintien de l'intégrité et de l'honneur de l'empire.

Cet ordre du jour était à peine adopté que, mus par des raisons diverses et contradictoires, des conservateurs s'employaient déjà à le battre en brèche. Les uns prétendaient que la création d'une marine de guerre canadienne ne permettrait pas au Canada de remplir dignement son devoir envers l'empire, affirmant que le problème ne pouvait être résolu que par des contributions au trésor impérial. Les autres, au contraire, bondissaient à la seule pensée d'une contribution ou de la création d'une marine canadienne. C'est ce que j'appelle porter la question de la défense de l'empire sur le terrain des luttes politiques. On déchaînait par là des passions que nous croyions apaisées, mais qu'on n'eut guère de peine à raviver, ainsi que nous avons pu le constater. Peut-on nier que ces dispositions d'esprit aient influé sur le résultat des dernières élections?

Dans les circonstances, on pourrait être tenté d'user de représailles, de profiter pour se créer de la popularité auprès du corps électoral, de ce que le cabinet se trouve dans un embarras tel, qu'un de ses membres—et non le moins marquant— a dû démissionner. Mais non; la question est trop importante. elle revêt un caractère trop sacré; nous ne voulons pas obéir à de tels mobiles; nous refusons d'acquérir la victoire par des armes semblables. Je l'ai déjà dit, je le répète encore aujourd'hui — et je crois n'avoir jamais manqué à ma parole — jamais je ne laisserai échapper un seul mot destiné à aviver la flamme que cette question a malheureusement allumée. Je l'ai déjà déclaré, je le répète encore: Nous n'entendons examiner que le seul mérite du projet formulé par le ministère.

L'autre jour, en expliquant son projet, ce qu'il fit en des termes auxquels je ne saurais trouver à redire, mon très honorable ami disait — je ne cite peut-être pas textuellement ses paroles, mais j'en donne au moins le sens — qu'il n'avait d'autre but que de favoriser la prospérité du Canada et celle de l'empire dont nous faisons partie. Je dois lui dire que sur ce point nous sommes d'accord tous deux. Si nous différons d'opinions avec lui sur le programme qu'il a soumis à la Chambre, c'est parce que nous avons en notre âme et conscience la conviction profonde que la politique que nous soutenons est plus propre que la sienne à faire atteindre le but auquel il prétend viser.

Il n'y a pas d'urgence. L'Angleterre n'est pas en danger.

Le pays attendait avec beaucoup d'anxiété la déclaration que le premier ministre devait faire et qu'il a maintenant faite après s'être consulté avec l'amirauté. M. Asquith, M. Churchill, sir Edward Grey avaient affirmé maintes et maintes fois que l'Angleterre n'avait pas d'ennemis, qu'elle était prête à faire face à tout venant. Il existait, néanmoins, quelque appréciation lointaine que l'Angleterre ne fût, d'une façon ou d'une autre sur un

point quelconque, menacée de quelque danger mystérieux. Certains allaient même jusqu'à affirmer qu'elle en était réduite à se mettre à genoux pour mendier de l'aide — assertion plus propre, assurément, à froisser l'orgueil de ceux à qui on l'adressait qu'à mériter du respect à ceux qui la faisaient. Toutes ces craintes, toutefois, se trouvent dissipées par le document que mon très honorable ami a déposé sur le bureau de la Chambre.

L'Angleterre est toujours l'Angleterre; elle ne ploie le genou devant personne; elle ne s'adresse pas à nous à titre de suppliante, encore moins à celui de mendiante. A la demande de nos ministres, elle a répondu: l'exposé des faits se trouve dans ce document; jugez par vous-mêmes et faites comme bon vous semblera. Voilà ce qu'on a dit, et on ne pouvait pas s'attendre à un autre langage de la part des hommes d'Etat et du peuple anglais.

Mais à d'autres égards, nous avons lieu de nous réjouir. Ce document fait voir que les circonstances n'ont rien de critique, que l'Angleterre ne court aucun danger, ni imminent ni lointain; il révèle un état de choses que nous n'ignorions point, il est vrai, mais dont l'existence se trouve maintenant attestée par la correspondance officielle. Il fait voir que depuis quelques années il se fait en Europe un certain mouvement auquel nous ne saurions être indifférents. Les arguments des grandes puissances ont obligé l'Angleterre à modifier les lignes stratégiques jusqu'à présent essentielles à sa sécurité. Le document nous apprend que pour maintenir sa sécurité dans ses propres eaux, l'Angleterre a dû retirer quelques-uns de ses navires de guerre des mers lointaines. C'est bien là, je crois, ce que révèle le document que mon très honorable ami a déposé sur le bureau de la Chambre. Telle étant la situation, la question qui se pose est celle-ci: Quel est le devoir de la Chambre des communes, quel est le devoir du peuple canadien?

Les Conservateurs de Québec font appel aux préjugés.

Avant de répondre à cette question, il convient de parler un peu de choses qui nous sont plus familières, de jeter un coup d'oeil sur la situation résultant de la divergence d'opinion entre les deux partis au cours de la dernière campagne électorale. A cette époque-là, les conservateurs de la province de Québec — sauf de rares exceptions que je pourrais compter sur les cinq doigts de ma main, sur mes dix doigts tout au plus — proclamaient partout que le Canada ne doit rien à l'Angleterre.

Des VOIX: Non! non!

Sir WILFRID LAURIER: Je suis bien aise que cette assertion provoque des protestations de la part de certains députés. Je ne puis accepter leur dénégation; les faits sont trop certains. Leurs protestations ont au moins l'avantage de faire voir qu'ils désapprouvent l'attitude de certains de ceux avec qui ils sont maintenant obligés de faire cause commune.

Les conservateurs de la province de Québec, je le répète — ils n'étaient pas alors partisans de mon très honorable ami: ils constituaient un parti indépendant—soutenaient que le Canada ne devait rien à l'Angleterre; et que pour s'acquitter de tout son devoir en matière de défense, il n'avait qu'à subvenir à la protection de ses propres côtes. Je suis bien aise de dire qu'un autre sentiment prévaut aujourd'hui. Envisagées sous un autre angle, les conditions ont modifié la manière de voir. Mais quand on s'est employé pendant des mois et des années à répandre des doctrines aussi malsaines,

cette propagande laisse une impression beaucoup plus facile à créer qu'à dissiper par la suite.

Nous avons récemment entendu répéter par toute la province de Québec que nous ne devons rien à l'Angleterre parce que, dans notre histoire diplomatique, elle ne s'est jamais fait faute de sacrifier nos intérêts chaque fois qu'il s'est agi de quelque délimitation de frontière entre le Canada et les Etats-Unis. Pour ma part, j'ai maintes fois déclaré qu'en ces sortes de questions la diplomatie anglaise ne s'est pas couverte de gloire. Et que faut-il conclure de là? Que l'Angleterre était indifférente à notre intérêt? Pas du tout. Qu'elle a, de gaieté de coeur, sacrifié nos intérêts? Encore moins. La seule conclusion à tirer, c'est qu'en ces matières les diplomates anglais n'étaient pas aussi bien renseignés que ceux des Etats-Unis sur chaque pouce du territoire contesté. Voilà qui prouve de façon concluante qu'en toute affaire intéressant un pays, mieux vaut s'en remettre au gouvernement de ce pays. Il est incontestable que le Canada n'a pour ainsi dire rien eu à sacrifier depuis qu'il dirige lui-même ses relations diplomatiques. Dans notre dernière contestation avec nos voisins, relativement à la questions des pêcheries de l'Atlantique, loin de sacrifier quoi que ce fût, nous avons obtenu la reconnaissance de droits longtemps méconnus.

L'énonciation de la doctrine néfaste dont je parlais tantôt a dernièrement porté quelqu'un de la province de Québec à dire que l'Angleterre, vraiment, a foulé aux pieds nos intérêts parce qu'elle ne s'est pas rangée du côté des susdits lors de la guerre civile aux Etats-Unis! Je connais fort bien le jeune auteur de cette assertion. Il a fait violence à la noblesse de ses sentiments en parlant ainsi, je suis certain qu'il comprendra un jour — s'il ne l'a pas déjà compris — que le plus beau titre de gloire de l'Angleterre c'est d'être demeurée neutre, contrairement à ses intérêts, lors du gigantesque conflit entre le Nord et le Sud qui s'est terminé par l'abolition de l'esclavage des noirs, son abolition ayant contribué à laver cette tache qui souillait la civilisation chrétienne. L'Angleterre est trop puissante pour craindre ou envier la grandeur des Etats-Unis, et nul sujet anglais, en aucun lieu, n'a raison de craindre ou de jalouser les succès d'aucune autre puissance.

La situation que le Canada occupe dans l'Empire.

Il est inutile que nous énumérions ici ce que nous devons à l'Angleterre. Nous sommes des sujets britanniques; nous ne voulons pas être autre chose, et c'est là le dernier mot de la question. S'il y a dans la province de Québec des gens qui n'admettent pas cette vérité, je toucherai à une autre corde — à la corde sordide de l'égoïsme. Depuis que, par le traité de Paris en 1763, nous sommes devenus des sujets britanniques, nous avons été à l'abri des invasions du côté de l'Océan. Cependant, pouvons-nous dire aujourd'hui que nous le sommes encore?

Au déclin du dix-septième siècle, il n'y avait que trois puissances maritimes en Europe: l'Angleterre, la France et l'Espagne. En 1805, à la célèbre bataille de Trafalgar, les forces navales de la France et de l'Espagne ont été anéanties. L'Espagne ne s'est jamais relevée du coup qu'elle avait reçu; mais la France, grâce à sa merveilleuse vitalité créa bientôt une flotte qui ne le cède qu'à la flotte d'Angleterre. La flotte française occupe le deuxième rang, ou le troisième, parmi celles des différentes nations europé-

ennes; mais, par bonheur, nous n'avons rien à craindre de la France. L'entente cordiale a tellement resserré les liens de l'amitié entre la France et l'Angleterre qu'une guerre entre ces pays équivaudrait, j'en suis certain, à une guerre intestine, aux yeux de l'une ou de l'autre nation.

J'ai déjà entendu dire que la feue reine a déclaré un jour qu'elle aimerait mieux mourir que de voir éclater une autre guerre entre l'Angleterre et la France. Cette bonne reine n'a pas vécu assez longtemps pour assister à la réalisation du rêve de toute sa vie "l'entente cordiale," mais il a été donné à son fils de le réaliser, et nous en récoltons aujourd'hui les fruits.

Il y a d'autres puissances maritimes qui pourraient nous attaquer, bien que je ne craigne pas d'attaques de leur part et que je ne crois même pas qu'elles en projettent. Cependant, nous devons tous convenir que, étant donné l'accroissement des armements, nous ne saurions nous croiser les bras et nous croire en sécurité, notre sécurité passée ne devant pas être considérée comme une garantie de notre sécurité future.

Au cours de la dernière lutte électorale, on a dit aussi dans la province de Québec que nous pouvions nous fier à la doctrine de Monroe. Je conseillerais à celui qui met sa confiance dans la doctrine de Monroe d'étudier les annales de Cuba depuis la guerre hispano-américaine. Les Cubains, voulant secouer le joug de l'Espagne, ont sollicité et obtenu le concours des Etats-Unis; mais lorsqu'ils se furent soustraits à la domination espagnole, avec l'aide des Etats-Unis, ils constatèrent qu'il leur fallait payer chèrement l'aide qu'ils avaient reçue. Ils durent renoncer à un lambeau de leur indépendance. Après la guerre, la population de Cuba a voulu, naturellement, avoir son propre gouvernement national. Elle a réuni une convention et adopté une constitution, mais celle-ci a dû passer par Washington pour être revisée et là, après un débat de trois mois, furent imposées à Cuba des conditions qui répugnaient extrêmement à la population de ce pays. Cette constitution fut adoptée par la faible majorité de cinq voix. Les stipulations suivantes furent incorporées dans la constitution de Cuba:

Cuba ne conclura pas avec l'étranger de traité qui tendrait à mettre en péril l'indépendance de l'Ile ou une parcelle de cette indépendance: aucun emprunt ne pourra être effectué à moins qu'un excédent de recettes ne soit disponible pour acquitter l'intérêt de ces obligations; les Etats-Unis peuvent se mêler de protéger l'indépendance de Cuba ou la vie et les biens de ses citoyens; les actes de l'administration militaire des Etats-Unis à Cuba depuis 1898 sont admis comme solides: des mesures sanitaires convenables doivent être prises pour protéger la santé publique dans l'Ile: la question de la propriété de l'Ile des Pins sera étudiée plus tard: des dépôts de charbon seront vendus ou loués aux Etats-Unis, en des endroits qui seront choisis plus tard.

Cela démontre les sacrifices de son nouveau pouvoir souverain que Cuba a dû faire à la doctrine de Monroe. Nous devons contribuer non seulement à la défense de notre littoral, mais à la défense de tout l'empire. Nous ne saurions nous défendre qu'avec le concours de la métropole.

Les exigences de l'heure actuelle.

Je reviens à la question que je posais tantôt au sujet de l'état de choses que révèle le mémoire de l'amirauté. Souffrez que je me répète. Par suite des armements qui se poursuivent en Europe, l'Angleterre a été obligée

d'augmenter le nombre de vaisseaux sur lesquels elle compte pour sa propre défense en diminuant ses forces navales dans les mers éloignées. Voilà la situation, et quel est le remède, demanderai-je de nouveau? A mon humble avis, voici le remède. Dans les mers éloignées ou les pays lointains — en Australie, au Canada ou ailleurs — partout où l'on a enlevé un vaisseau anglais pour permettre de concentrer la flotte dans les eaux européennes, ce vaisseau devrait être remplacé par un autre vaisseau, construit, entretenu, gréé et pourvu d'un équipage par la jeune nation directement intéressée. Si les jeunes nations de l'empire entreprennent de gréer des vaisseaux et de les pourvoir d'un équipage pour surveiller les mers éloignées, la concentration sera facile dans les eaux européennes, et l'amirauté anglaise connaît les zônes qu'elle doit défendre.

C'est là la politique de l'Australie qui devrait être la politique du Canada. J'insiste encore une fois sur ce que déclare le mémoire: les circonstances ne sont pas critiques; il n'y a aucun danger immédiat, aucune menace de danger. Si les circonstances étaient critiques, si l'Angleterre était en danger — non, je ne dirai pas cela; mais si elle était aux prises avec une ou deux grandes puissances d'Europe — mon très honorable ami pourrait venir nous demander, non pas $35,000,000, mais deux, trois ou quatre fois cette somme. Nous mettrions toutes les ressources du Canada à la disposition de l'Angleterre et il n'y aurait pas une seule voix discordante.

Les deux partis approuvaient la création d'un service naval Canadien.

Cependant, nous ne sommes pas en présence d'une telle situation. L'état de choses qui règne aujourd'hui est simplement celui que je décrivais tantôt. Le mémoire que l'honorable premier ministre nous a soumis l'autre jour ne nous révèle aucun fait que nous ignorions. Nous en connaissons tous les faits et tous les chiffres. Je le répète, nous avons discuté, il y a quatre ans, tous les frais et tous les chiffres de ce mémoire. Nous les avons discutés au mois de mars 1909, et d'un commun accord, nous en sommes venus à la conclusion que le meilleur moyen de venir en aide à l'Angleterre, de faire notre devoir, c'était de créer une flotte canadienne, et non pas d'offrir une somme d'argent.

Monsieur l'Orateur, j'ai un souvenir vivace de ces évènements et ceux qui faisaient partie de la Chambre à cette époque-là ne sauraient les avoir oubliés. Ce problème a provoqué l'un des plus importants débats dont le Parlement canadien ait été témoin pendant les trente et quelques années de ma carrière. Je me souviens du discours du représentant de Toronto-nord (M. Foster), un beau discours, l'un de ses meilleurs, et c'est là un éloge bien mérité. Je me rappelle aussi le discours de mon très honorable ami, aujourd'hui premier ministre, et si jamais le rejet d'une telle politique a été motivé, il l'a été par mon très honorable ami dans cette circonstance. Voici le langage dont il s'est servi:

Je suis entièrement d'accord avec mon très honorable ami, le premier ministre, quant à l'aperçu qu'il nous a donné du programme de la défense navale du Canada. D'abord, je suis fermement convaincu que ce qu'il convient de faire à cet égard, c'est de créer des forces navales canadiennes. J'ai une confiance absolue dans cette mesure. L'autre moyen a été mis à l'essaie par l'Australie et la métropole, mais les résultats n'ont pas été sa-

tisfaisants à tous les égards. En Grande-Bretagne, on a peut-être trouvé que l'action commune était plus satisfaisante. Celle-ci en dernière analyse, n'a pas été du goût de la population australienne, parce que la Grande-Bretagne a cru devoir demander à l'Australie d'étendre le champ des opérations de l'escade jusqu'à la mer de Chine et l'océan Indien. En agrandissant ainsi le champ des opérations les Australiens comprendraient que la somme qu'ils versaient depuis quelques années ne servirait pas vraiment à procurer à l'Australie toute la production qu'ils croyaient devoir exiger. Aussi, à l'heure qu'il est l'Australie a pour politique de se procurer des sous-marins et des torpilleurs qui, en cas de guerre, prêteraient leur concours aux cuirassés de croisière et aux cuirassés d'escadre de la marine anglaise.

Notez bien ces paroles:

Aussi, à l'heure qu'il est, l'Australie a pour politique de se procurer des sous-marins et des torpilleurs. ....

J'ai entendu les appeler des vaisseaux de pacotille.

..... qui, en cas de guerre, prêteraient leur concours aux cuirassés de croisière et aux cuirassés d'escadre de la marine anglaise.

Au cours de la discussion, quelqu'un fit observer que la population australienne, en se procurant une pareille flotte se procurerait une flotte qu'il serait très difficile, même impossible, à l'Angleterre d'envoyer au delà des mers, et qu'en se protégeant elle-même, l'Australie fournissait les meilleurs moyens de défendre l'empire.

Le représentant de Toronto-nord ne tenait pas un langage moins énergique. Il disait:

La première et la plus grande objection que j'aie à une contribution fixe est qu'elle ressemble au louage des services d'une autre personne pour faire une chose que nous devrions faire nous-mêmes. Cela ressemble trop à un homme, à un père de famille, en pleine vigueur et santé, qui loue les services de son voisin, à tant par mois, pour veiller au bien-être et à la protection de son foyer, au lieu de remplir ce devoir lui-même.

Voilà, à mon avis, à quoi se résume l'objection maîtresse qui se dresse contre l'aide accordée sous cette forme. Mais ce n'est pas tout. Disons que, cette année, vous accordiez votre concours financier et que l'année prochaine et chaque année subséquente, vous renouveliez cette aide; au bout de dix, vingt et trente ans, vous aurez ainsi versé une somme énorme. Sans doute devant cette période de temps, le pays aura bénéficié de la protection de la flotte; mais, au Canada même, vous n'aurez rien créé de durable; vous n'aurez ni préparé le sol, ni jeté en terre de semence se manifestant par le développement de nos moyens de défense. Et cependans, un jour ou l'autre, destinés que nous sommes à devenir une nation avec une population sans cesse croissante, il nous faudra nécessairement des forces navales pour la défense de nos côtes et de l'intérieur.

Ce qui a motivé l'adoption d'une politique hybride.

Il y a quatre ans, mon très honorable ami disait: Il faut agir et nous agirons. Aujourd'hui il ne dit plus cela; mais nous, de ce côté-ci de la Chambre nous continuons à dire: Il faut agir et nous agirons. Or, je demande, monsieur l'Orateur, pourquoi mon très honorable ami et son pre-

mier lieutenant, les chefs de l'opposition d'alors, qui ont aujourd'hui la responsabilité du pouvoir, ne mettent pas en pratique la politique qu'ils proposaient avec tant de force, au lieu d'une politique en vertu de laquelle, ainsi que le dit mon très honorable ami, le sol ne sera pas préparé, et qui ne sera ni la semence ni la végétation de l'arbre de la défense? Il n'est pas nécessaire, monsieur l'Orateur, de chercher bien longtemps pour en trouver la raison. Elle est bien connue; il y en a une et elle est unique: c'est que la question de défense impériale a été jetée en pâture aux partis politiques. Elle est le résultat de l'alliance, de cette alliance malsaine contractée par les honorables membres de la droite.

Quel est le sens de cette contribution qu'on nous demande aujourd'hui de voter? Elle représente une somme considérable; c'est un gros chiffre. Sous d'autres rapports est-elle aussi considérable qu'elle devrait l'être? Je le demande à tous les membres de cette Chambre; je m'adresse à ceux qui siègent aujourd'hui sur les banquettes ministérielles, monsieur l'Orateur, et je leur dis: Vous proposez de donner à l'Angleterre deux ou trois dreadnoughts, dont le coût sera payé par le Canada, mais qui devront être appareillés, entretenus, et manœuvrés par l'Angleterre. Est-ce que j'ai dit manœuvrés par l'Angleterre? Je dois expliquer ces mots. En justice pour mon très honorable ami, je dois donner quelques mots d'explication; parce qu'il nous a dit qu'il avait obtenu des autorités impériales le privilège que des officiers canadiens pourraient servir à bord de ces navires. Oh! vous si tories et si loyaux, est-ce là tout le sacrifice que vous êtes prêts à faire? Vous voulez bien fournir des amiraux, des commodores, des capitaines, les officiers de tout grade, des panaches, des plumes, des galons d'or, mais vous laissez à l'Angleterre le soin de fournir le nerf essentiel de ces navires. Vous dites que ces navires porteront des noms canadiens. C'est bien tout ce qu'ils auront de canadiens. Vous faites faire votre ouvrage par des mercenaires; en d'autres mots vous êtes prêts à tout faire excepté à vous battre. Est-ce là, monsieur l'Orateur, la véritable politique à suivre.

Quelques VOIX: Non, non.

Sir WILFRID LAURIER. Est-ce là une politique saine? C'est une politique hybride, c'est un croisement entre jingoisme et de nationalisme. A moins que je ne me trompe sur l'esprit du peuple canadien, à moins qu'il n'ait changé d'idéal, et s'il n'a pas renié le sang de ses ancêtres, quelle que soit la province qu'il habite, je dirai que le peuple canadien ne voudra pas de cette politique hybride, mais qu'il insistera pour que la contribution du Canada à l'Angleterre soit une contribution en argent et en hommes à la fois ainsi que le stipulait notre résolution de 1909.

La bonne politique exige un Service Naval Canadien.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas l'argent qui manque à l'Angleterre dans le moment. Jamais elle n'a été plus riche qu'elle l'est aujourd'hui; son trésor déborde. Ce dont elle a besoin c'est le cœur, l'énergie et le dévouements de ses sujets dans le monde entier. On a dit, j'espère que ce sera vrai, que cette contribution généreuse de $35,000,000 au trésor impérial créera une impression profonde chez les grandes puissances européennes. J'espère que cette prédiction se réalisera, mais est-ce que l'impression n'aurait pas été beaucoup plus forte encore si au lieu de cette contribution en argent les nations de l'Europe voyaient les filles de l'empire, les jeunes

nations répandues sur la face du globe, construire leur propre flotte, pour me servir des termes mêmes de la résolution de 1909:

. . . . . en coopération et relation intimes avec la marine impériale, dans le sens indiqué par l'amirauté, lors de la dernière conférence impériale et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la protection effective du commerce, au salut de l'empire et au maintien de la paix universelle.

Est-ce que cela n'aurait pas créé une impression plus forte? Le nombre est grand, et j'en suis un, de ceux qui regrettent le fait important que sur les mers éloignées on ne voie pas autant de navires canadiens qu'on en voyait il y a quelques années, mais si la politique du parti libéral était adoptée nous verrions sur les mers éloignées du globe autant de navires canadiens qu'autrefois, et l'enseigne blanche, qui pendant tant de siècles a été le symbole de l'orgueil naval de l'Angleterre flotterait de nouveau sur les sept océans. Nous verrions aussi, monsieur l'Orateur, à côté de l'enseigne blanche, flotter les drapeaux de jeunes nations elles-mêmes, attestant ainsi la solidarité entre la mère et la fille. Telle est la politique que nous avons adoptée, telle est la politique que nous nous proposons de suivre.

Mais on me dira peut-être que ce n'est pas la politique conseillée par l'amirauté au premier ministre. Monsieur l'Orateur, je nie cela entièrement. Mon très honorable ami n'est pas allé demander à l'amirauté quelle politique il devait adopter. Il est évident que lorsqu'il est allé en Angleterre il avait abandonné l'idée d'une marine canadienne. Il est allé — cela est évident d'après le dernier paragraphe du mémoire — pour demander à l'Angleterre si elle accepterait une aide immédiate. En d'autres mots, il est allé en Angleterre pour demander ce que l'Angleterre accepterait dans un cas urgent, bien qu'il n'y eût aucune urgence. Nous en revenons donc à la question: Quelle est la véritable politique à suivre? Est-ce une politique d'urgence, qui, ainsi que l'a dit mon honorable ami de Toronto-nord, ne produit rien et ne laisse rien derrière elle, ou est-ce l'organisation d'une marine canadienne? Tel est le problème qui se pose aujourd'hui. L'Australie a adopté la même politique, et elle l'a adoptée pour la raison même donnée par mon honorable ami dans le débat de 1909: qu'après avoir essayé la contribution, elle a constaté que ce n'était pas pratique. L'Australie est conséquemment venue à la même conclusion que nous: Elle est venue à la même conclusion à laquelle les honorables membres du Gouvernement d'aujourd'hui étaient arrivés, mais qu'ils ont abandonnée, et pour quelle raison? Il n'y en a pas d'autres que leur alliance avec le parti nationaliste de Québec. Mais nous, monsieur l'Orateur nous avons persisté dans notre politique. Nous avons demandé des soumissions, dans l'intention d'avoir plus tard deux unités, une sur l'océan Pacifique et l'autre sur l'océan Atlantique: nous avons demandé des soumissions pour quatre croiseurs et six torpilleurs, qui auraient coûté $11,280,000. Nous n'avons pas voulu accorder l'entreprise parce qu'un changement du gouvernement pouvait subvenir

Quelques VOIX: Ah! ah!

Sir WILFRID LAURIER: Oui; nous avons pensé, vu que les élections générales approchaient, qu'il ne serait pas juste, dans une question de ce genre, qui était en dispute entre les deux partis, d'accorder l'entreprise au cas où il pourrait subvenir ainsi que cela est arrivé, un changement du

gouvernement. Je déclare aujourd'hui que le présent gouvernement aurait mieux fait d'accorder l'entreprise de la construction de ces navires, et nous aurions aujourd'hui en voie de construction dans les chantiers maritimes de Montréal quatre croiseurs et six torpilleurs.

Une autre raison encore nous engage à tenir à notre politique de marine canadienne. Je dois remercier mon très honorable ami, le premier ministre, d'avoir déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre quelques documents — non pas ceux que je demandais hier — mais quelques documents qui prouvent que la politique de construire notre marine au Canada est si forte que lui et son gouvernement essaient à donner le change à l'opinion en cherchant à faire construire quelques navires dans le Canada, ce qui, dit-il, peut arriver le printemps prochain. Mais il y a un meilleur moyen d'atteindre ce but. Ayons une marine canadienne aussitôt qu'il sera possible et que tous les navires soient construits au Canada. J'ai raison de croire que le ministre du Service naval présentement devant lui une offre d'une grande maison anglaise d'établir les plus grands chantiers possibles à Montréal, s'il le veut.

La participation du Canada dans les guerres de l'Empire.

Je viens maintenant à une autre question, dont je n'aurais pas parlé du tout si l'honorable député de Kingston (M. Nickle) n'en avait pas parlé dans son discours lorsqu'il a proposé l'adresse en réponse au discours du trône. Pendant les dernières élections j'ai entendu répéter bien souvent, et j'ai lu l'assertion non moins souvent, que notre marine canadienne était une marine séparatiste, à cause d'un article de la loi tendant à dire qu'elle pouvait être neutre en temps de guerre. Il y a trop longtemps que je fais les batailles électorales pour accorder beaucoup d'importance à ce que l'on peut dire de moi durant une lutte; mais lorsque l'on répète la chose dans cette enceinte, en ma présence, il est de mon devoir d'en tenir compte. Et à ce propos permettez-moi de rappeler ici un incident classique et historique. A la veille de la bataille de Salamis, Thémistocle donna un conseil au commandant de la flotte grecque, et, bien que ce conseil fût plus tard suivi et ait donné la victoire aux Grecs, le commandant en chef refusa d'abord de l'écouter; et, comme Thémistocle persistait, le commandant leva son épée pour le frapper. Thémistocle lui dit: "Frappe, mais écoute". Monsieur l'Orateur, j'ai été frappé mais je continue à dire: "Ecoutez-moi"

Pour réfuter l'accusation que la loi de la marine était intentionnellement, de ma part, séparatiste, je crois que ma conduite pendant mes soixante-dix années de vie est une réponse suffisante. Je n'ai plus, à soixante-dix ans, plusieurs des idées que j'avais à vingt, trente et même à quarante ans; mais j'espère n'avoir pas vécu en vain, et que dans le cours de ma longue carrière l'observation et l'expérience m'ont appris quelque chose. Je veux donc régler cette question une fois pour toutes, non seulement pour moi-même, mais aussi, pour mes amis dans cette Chambre et dans le pays, en faisant la déclaration suivante: Que toute idée de séparation de l'Angleterre, si elle a existé quelque part, et je ne crois pas qu'elle existe, serait une folie et un crime; Quant à la prétention de mon honorable ami de Kingston que, en cas de guerre, notre marine serait neutre, j'ai seulement ceci à dire. J'ai dit il y a un moment que j'espérais n'avoir pas vécu en vain, et j'espère aussi que l'on m'accordera quelque bon sens et quelques con-

naissances; et ma réponse à cette prétention est celle-ci: Lorsque l'Angleterre est en guerre, nous somme en guerre, et la pensée d'être neutres ressemblerait au commandement du roi Canut à la mer, d'avoir à se retirer devant lui. Tout ce que nous pourrions faire serait inutile. Lorsque l'Angleterre est en guerre nous sommes en guerre; mais il ne s'ensuit pas parce que nous sommes en guerre, que nous soyons par le fait mêlé au conflit.

Quelques VOIX: Oh, oh!

Sir WILFRID LAURIER: Nous ne pouvons être plongés dans le conflit que de deux manières: par l'invasion de notre territoire ou par l'action du parlement du Canada. Cela semble provoquer l'hilarité des honorables membres de la droite.

M. GRAHAM: Ils n'ont pas beaucoup lu d'histoire.

Sir WILFRID LAURIER: Peut-être que la meilleure réponse que je pourrais faire aux honorables membres de la droite serait de leur faire un peu d'histoire. Combien de guerres avons-nous eues depuis que le Canada est devenu possession anglaise? Parlant de mémoire, nous avons eu d'abord en 1776 la guerre avec les colonies américaines.

Nous avons eu ensuite la guerre avec la France, qui a commencé en 1793 et a duré jusqu'à la bataille de Waterloo en 1815; nous avons eu en 1812, 1813, la guerre avec la république américaine; nous avons eu ensuite la guerre avec la Turquie pour l'indépendance de la Grèce en 1827; plus tard, celle de Crimée avec la Russie en 1854; puis, avec la Chine en 1860; ensuite est venue l'expédition en Abyssinie en 1868; ensuite est venue l'expédition en Egypte en 1882; enfin, la dernière de toutes, la guerre des Boers, en 1899.

M. BENNETT (Simcoe-est): Nous en étions.

Sir WILFRID LAURIER: Je ne m'attendais pas qu'un pareil compliment, adressé au gouvernement libéral nous viendrait de mon honorable ami de Simcoe-est. Nous en étions, oui, à cause de la décision prise à l'époque par le Gouvernement et par le Parlement canadiens.

Nous avons pris part à la guerre avec les colonies américaines en 1870; nous avons pris part, en 1812 et 1813, à la guerre avec la république américaine; mais non pas à la guerre avec la France, non pas à la guerre de Crimée, non pas à l'expédition en Abyssinie ni à la guerre du Soudan en 1885. Nous aurions pu être de cette dernière guerre, n'était que sir John A. Macdonald, alors chef du cabinet, refusa de s'en mêler. Pourquoi vouloir badiner avec de semblables questions? N'est-il pas de fait que nos troupes ne peuvent faire la guerre que par décision de ce Parlement? Vous pouvez, si cela vous plaît, y donner votre sanction, aujourd'hui ou en aucun temps; mais personne dans ce pays ne prétendra que nous puissions faire la guerre, sauf par la volonté du Parlement ou par la force des circonstances.

Parallèle entre Deux Politiques.

On a fait opposition à notre loi sur la marine de guerre, parce que l'amirauté anglaise, a-t-on dit, ne pourrait pas toujours compter sur l'appui de la flotte canadienne. Je dirai simplement que l'amirauté peut toujours compter sur la flotte du Canada, puisque, l'année dernière, nous avons conclu avec elle un accord qui créait des stations navales pour notre flotte.

La station canadienne de l'Atlantique devait être comprise entre le 30e degré de latitude nord et le 40e degré de longitude ouest; celle du Pacifique était comprise entre le 30e degré de latitude nord et le 180e degré de longitude ouest. L'amirauté savait donc que dans ces eaux, il y avait toujours, pour les garder, des vaisseaux canadiens; et, du moment que dans ces eaux se présenteraient les navires d'une ennemie de l'Angleterre, le devoir des nôtres était de fondre sur eux, de les aborder et de les couler, tout comme s'ils se fussent trouvés dans le port d'Halifax. C'est ainsi que l'on interprète cette loi. Toutefois, aujourd'hui qu'il appartient à mes honorables amis de l'administrer, il leur est loisible de l'interpréter eux-mêmes, mais ils ne voudront certainement pas l'interpréter comme on dit qu'ils le pourraient. Ils peuvent la modifier à leur guise; mais, quoi qu'ils fassent, s'ils sont sincères, comme j'espère qu'ils le sont, ils ne sauraient l'expliquer autrement que je viens de le faire.

La politique que professe en ce moment mon très honorable ami ne résout rien. Le problème que vous avez à solutionner est un de ceux qui exigent une politique durable, une politique qui serve aujourd'hui, demain et tous les jours, tant que croîtront en Europe les armements; et le devoir que vous vous avez à remplir envers vous-mêmes, envers le Canada et envers l'empire, c'est d'adopter législativement une politique permanente.

Quant à créer une marine de guerre canadienne, vous avez apparemment décidé de n'en rien faire. Pour ce qui est d'une contribution en argent, est-il quelqu'un qui s'imagine que vous n'en aurez qu'une? Une aide pécuniaire est fatalement destinée à se renouveler, et pour me servir de l'expression de mon honorable ami de Toronto-nord, elle ne laisse derrière elle aucune trace. Si j'interprète fidèlement les paroles de mon honorable ami, il ne veut point d'une politique permanente, parce que, dit-il, il nous faut avant cela être consultés sur toutes les questions de paix ou de guerre. C'est là une entreprise qui peut nous mener loin, et, si nous avons à la discuter, ce n'est pas toujours le moment de le faire. Elle est sans rapport avec la question qui nous est présentement soumise.

La question que nous avons à débattre aujourd'hui est celle de la défense de l'empire. Lorsque nous avons à nous occuper du danger d'un ennemi, auquel nous pourrions être appelés à faire face en aucun moment, allons-nous nous croiser les bras et ne rien faire tant que n'aura pas été réglée la question de savoir si oui ou non, nous aurons notre mot à dire dans toutes les questions de paix ou de guerre? Mon honorable ami est comme cet empereur de Constantinople, qui se rendait en Italie pour y discuter des problèmes de théologie, pendant que sa ville était à la veille d'être attaquée par les Turcs, qui, finalement, s'en sont emparés. Pendant que se débattra ici la question d'avoir voix dans les affaires relatives à la guerre ou à la paix, l'ennemi sera peut-être sur nous avant que nous l'ayons réglée. Nous n'aurons peut-être jamais l'occasion de la discuter. C'est une question très importante, et je n'ai garde de la rapetisser; mais il faut la discuter séparément, non pas conjointement avec celle-ci, si nous voulons avancer à quelque chose.

La question de savoir si nous aurons ou n'aurons pas voix dans toutes les affaires intéressant la paix ou la guerre est grosse de conséquences, et je ne voudrais pas me prononcer définitivement là-dessus dans le moment; mais il y a certaines objections qui, tout de suite, se présentent à mon es-

prit. Le service diplomatique de l'Angleterre est administré par le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, et il est aujourd'hui en aussi bonnes mains qu'il l'a jamais été. Ces sortes de négociations sont très minutieuses, très sérieuses, et doivent parfois être conduites dans le plus grand secret. Mon très honorable ami, si je ne me trompe, propose aux autorités britanniques qu'il y ait tout le temps en Angleterre un délégué du gouvernement canadien qui confère avec le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères sur toutes les questions susceptibles d'amener la guerre. Si la chose est accordée au Canada, elle devra l'être à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, à l'Afrique du Sud et à Terre-Neuve, et je doute fort que le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères reçoive d'une pareille multitude de conseillers une aide bien efficace. Supposez qu'ils ne s'accordent point, ou encore qu'ils soient tous d'accord, comment pouvons-nous prétendre imposer notre volonté dans ces questions ou même y prendre part? Le ministère des affaires étrangères a eu, pas plus tard que l'année dernière, à discuter la question du partage de la Perse. Devons-nous penser que le Canada et toutes les autres colonies autonomes seraient invitées à débattre une semblable question avec le ministère des affaires étrangères?

Les frontières de l'Afghanistan ont été, il y a quelques années, une question brûlante pour le ministère des affaires étrangères; mais la Russie n'étant plus en état de se montrer agressive, cette question a été, ces années dernières, mise en oubli. Elle peut, cependant, renaître. Lorsque, l'année dernière, l'empereur d'Allemagne envoyait des navires de guerre à Agadir, le ministère des affaires étrangères dut prendre une décision immédiate sur la question de savoir si on permettrait à l'Allemagne de prendre pied dans l'Afrique septentrionale. Serait-ce là également une question à laquelle le Canada serait intéressé et sur laquelle il serait consulté? Il me semble que ce serait là ouvrir la porte à des conséquences qui doivent être sérieusement étudiées avant de rien décider. Je n'entends point condamner l'attitude prise par mon très honorable ami; pour le moment, je ne l'approuve, ni ne la condamne: le sujet est trop nouveau. Mais ce sur quoi j'appelle son attention et celle de la Chambre, c'est que nous ne pouvons attendre que cette question soit réglée pour nous préparer à la défense. Peut-être ne le sera-t-elle pas de sitôt. Mais qu'elle se règle d'elle-même, et, en attendant, faisons nos préparatifs.

L'Autonomie est la vraie Base de l'Empire.

Mon très honorable ami a terminé la partie démonstrative de son discours en disant que, s'il a revendiqué pour les possessions anglaises d'outre-mer le droit d'être consultées sur toutes les questions relatives à la paix ou la guerre, c'était pour appeler l'attention des hommes d'Etat de la Grande-Bretagne sur "le problème réel de l'existence impériale". Il serait je crois, difficile à mon très honorable ami, ou à tout autre, de nous convaincre que l'existence de l'empire britannique tient à un fil aussi délicat. On nous a accoutumés à croire, et nous continuerons de croire qu'elle repose sur une base plus solide. Je ne suis indifférent à rien de ce qui intéresse l'unité de l'empire britannique. Loin de là, monsieur l'Orateur. Cette agglomération de continents sous la domination anglaise a quelque chose qui frappe l'imagination, quelque chose qui, pour moi, dans tous les cas, a toujours eu un grand attrait. J'ai toujours cru cependant et je persisterai à croire que la solide base de l'empire

britannique est, après la couronne anglaise, l'autonomie locale de ses diverses dépendances; c'est-à-dire l'accomplissement de leurs propres destinées, avec tendance à l'unité. La couronne est le grand lien, le ciment qui unit entre eux les continents épars dans le monde. La couronne est un lieu purement sentimental; mais ce lien, quoique purement sentimental, a prouvé qu'il était plus fort que les armées et les flottes; il s'est montré à la hauteur de toutes les circonstances.

Je ne crois pas que l'empire soit en danger; je ne crois pas non plus qu'il puisse être cimenté par le moyen que suggère mon très honorable ami. Je crois que les relations des différentes parties de l'empire avec la mère patrie ne sont pas parfaites mais, que dans leur essence, elles peuvent être améliorées. Vous pouvez discuter leur amélioration, mais il n'y a pas lieu à discuter le problème de leur existence.

C'est avec ces vues que nous abordons ce sujet. Et je répète maintenant, pour finir, ce que j'ai dit en commençant: je me suis efforcé d'aborder cette question en me plaçant sur le même terrain que mon très honorable ami. Je ne révoque pas en doute ses motifs quand il dit que, ce qu'il a en vue, c'est la grandeur de notre commun empire. J'espère qu'il ne discutera pas les miens si je dis que j'aborde la question dans le même esprit. Si nous ne sommes pas d'accord avec lui, c'est que, dans les circonstances actuelles, nous croyons que notre politique sert mieux l'objet qu'il a en vue que ne le fera celle qu'il nous annonce.

Je proposerai donc ce qui suit comme amendement à la résolution:

L'Amendement Libéral.

Que tous les mots après le mot "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"cette Chambre ne croit pas devoir donner son concours à la dite résolution, et ordonne de la renvoyer au comité avec instruction de la modifier de la manière suivante, savoir: de retrancher tous les mots après l'alinéa (a) et de leur substituer les suivants:

"Le mémoire, préparé par le Bureau de l'amirauté, sur la situation navale générale de l'empire et communiqué à cette chambre par le très honorable premier ministre le 5 décembre, fait voir que plusieurs des plus importants pouvoirs étrangers ont adopté un programme défini pour augmenter rapidement leurs forces navales.

"Que cette décision a forcé le Royaume-Uni à concentrer ses forces navales dans son voisinage immédiat entraînant par là le retrait de ses navires des possessions éloignées de l'empire.

"Que ce retrait implique pour le Canada la nécessité d'inaugurer immédiatement et activement un programme permanent de défense navale.

"Que toute mesure tendant à accorder l'aide du Canada à la défense navale de l'empire qui ne comprendrait pas un système permanent de participation, au moyen de navires possédés, équipés et entretenus par le Canada et ne pourvoierait pas à leur construction aussitôt que possible en Canada, ne serait pas une expression adéquate ou satisfaisante des aspirations du peuple canadien au sujet de la défense navale, et ne représenterait pas la part légitime que devrait assumer le Canada dans le maintien des forces navales de l'empire.

"Que cette Chambre regrette d'apprendre que le Gouvernemént a l'intention d'ajourner indéfiniment l'adoption par le Canada d'une politique navale permanente.

"Que cette Chambre est d'opinon que des mesures devraient être prises au cours de la présente session pour mettre en vigueur d'une manière active et prompte la politique navale permanente comprise dans la loi du service de la Marine, de 1910, adoptée en conformité de la résolution approuvée unanimement par cette Chambre en mars 1909.

"Que, cette Chambre croit de plus, qu'augmenter la puissance et la mobilité de la marine impériale par l'adjonction de deux escadres fournies par le Canada sous le régime de la susdite loi et qui seraient stationnées sur les côtes canadiennes des océans Atlantique et Pacifique, respectivement, plutôt que de recourir à une contribution soit d'argent, soit de navires, est une mesure de beaucoup la plus propre à venir au secours de la défense navale impériale, et pour employer l'expression contenue dans le mémoire de l'amirauté, à "redonner une plus grande élasticité de mouvement aux escadres britanniques sur toutes les mers, et contribuer directement davantage à la sécurité des Dominions"; et que, le gouvernement canadien devrait prendre des mesures propres à la réalisation la plus prochaine possible de cet objet".

La résolution proposée par le Très hon. R. E. Borden, M. P. était la suivante:

Qu'il est expédient, en rapport avec le bill actuellement devant cette Chambre, intitulé: "Loi à l'effet d'autoriser des mesures en vue d'augmenter les forces navales effectives de l'empire", de décréter:

(a) Que, à même le fonds du revenu consolidé du Canada, il soit loisible de verser une somme n'excédant pas trente-cinq millions de dollars dans le but d'augmenter immédiatement les forces navales effectives de l'empire;

(b) Que la dite somme sera utilisée sous la direction du Gouverneur en conseil pour les fins de la construction et l'équipement de bâtiments de guerre ou de croiseurs cuirassés du type le plus moderne et le plus puissant;

(c) Que les dits navires, une fois construits et équipés, seront placés par le Gouverneur en conseil à la disposition de Sa Majesté pour la défense commune de l'empire;

(d) Que la dite somme sera versée et utilisée, et les dits navires construits et mis à la disposition de Sa Majesté en conformité des conditions et conventions consenties et conclues entre le Gouverneur en conseil et le gouvernement de Sa Majesté.

Pour obtenir des exemplaires de ce pamphlet s'adresser au Bureau central d'information du parti libéral, Ottawa, Canada.

PERRAULT PRINTING COMPANY, MONTREAL, QUE.